



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

Nouakchott le: انواكشوط في:

Numéro: الرقم:

PROCES VERBAL
N° 61/CNCMP/2021
DU 03/09

Le vendredi 3 septembre 2021 à 11 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP

Etaient absents:

- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Ahmed Ould Abe, représentant contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU COMMISSARIAT À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

1°/- Examen du changement d'attributaire de fourniture de 1 131 tonnes de sucre blanc cristallisé, lot 4 du marché des produits alimentaires du programme EMEL 2021 1ère tranche. Réf.: lettre n°60/CPMP/CSA reçue le 31 Août 2021.

Décision

La CNCMP n'a pas d'objection à la décision du CPMP/CSA attribuant le lot4, fourniture de 2131 tonnes de sucre blanc cristallisé, au fournisseur TEMWIN, pour un montant de vingt cinq millions sept cent soixante quinze mille quatre cent quatre vingt dix Ouguiyas hors TVA (25 775 490 MRU HTVA) et un délai de livraison de 60 jours.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

2°/- Examen du PPM2021 actualisé du MPEM (MPN),Réf: lettre N°0041 du 02/09/2021 CPMP/MPEM.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la decision de la CPMP/MPEM approuvant ledit PPM pour l'année 2021.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

3°/- Examen d'un complément d'information concernant le projet d'avenant n°02 au marché n°021/T/02/SNDE/2017 relatif aux travaux supplémentaires portant sur la densification des réseaux de distribution au niveau des localités rurales, Réf : lettre n°188/CPMP/MHA reçue le 02/092021.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit projet d'avenant N°2, passé avec AGIR Sarl avec une incidence financière de 6 084 880 MRU HTT et un crédit d'impôt de 2 186 187,80 MRU pour un délai supplémentaire de 4 mois.

**LE PRÉSIDENT
MOHAMED ABBA EL JEILANY**

Les Membres du Comité Permanent :

- Mohamedou Cherif Balle

- Mohamed Abderrahmane Meiloud

- Jemal Mahfoudh

- Maalouma Limam Dahi

- Mohamed Saber

